Finances publiques dans l’UEM en 2011et 2012

2011/2274(INI) - 20/12/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté un rapport d’initiative d’Alfredo PALLONE (PPE, IT) sur les finances publiques dans l'UEM en 2011 et 2012.

Le rapport constate que les récentes réformes du cadre de la gouvernance économique et budgétaire de l'Union européenne ne peuvent, à elles seules, résoudre la crise. Il souligne la nécessité d’une **action de grande ampleur** pour apporter une réponse symétrique aux déséquilibres macrofinanciers excessifs et **renforcer le niveau général de convergence socio-économique et de solidarité** au sein de l'Union économique et monétaire (UEM).

Assainissement budgétaire : la Commission prévoit désormais une baisse du PIB dans l'UEM considérée globalement en 2013 et une dégradation des soldes budgétaires dans sept États membres de l'UEM en 2013 ou en 2014. Dans ce contexte, les députés estiment que des **stratégies crédibles d'assainissement budgétaire axées sur le long terme** sont un préalable à tout règlement durable de la situation d'endettement et de déficit excessifs dans laquelle se trouvent la plupart des États membres de la zone euro. Étant donné que les États membres ne sont pas tous dans la même situation, les députés demandent la mise en œuvre de stratégies favorables à une croissance durable **différenciées** conformément aux recommandations spécifiques par pays adoptées par le Conseil.

Les États membres sont invités à concentrer les efforts d'assainissement sur un **dosage approprié de mesures portant sur les dépenses et les recettes**, en fonction du contexte, tout en préservant les postes budgétaires favorisant la croissance durable et liés à la stratégie Europe 2020, comme les investissements dans la R&D, l'enseignement, la santé et l'efficacité énergétique .

Les députés soulignent qu’un assainissement budgétaire consistant à réduire les dépenses improductives plutôt qu'à augmenter les recettes est généralement plus durable et plus favorable à la croissance à moyen terme, mais qu'il accentue la récession à court terme. Ils estiment par conséquent que les stratégies d'assainissement doivent **atténuer les effets récessifs à court terme tout en visant à stimuler la croissance à moyen terme**. Les mesures d'assainissement relatives aux recettes devraient, quant à elles, être axées sur la réduction des dépenses fiscales qui créent des niches improductives ou induisent des comportements inefficients de recherche de situations de rente, sur la réduction des subventions préjudiciables à l'environnement, ainsi que sur la création de prélèvements écologiques.

Favoriser la croissance : selon les députés, la nécessité de procéder à de sensibles ajustements budgétaires doit être équilibrée par **l'accentuation de la croissance durable, du développement économique ainsi que de la protection sociale**. Le rapport invite les États membres à appliquer des politiques et des réformes favorisant la croissance en se préoccupant d'assurer la protection sociale, l'insertion sociale et l'investissement public. Il rappelle les demandes du Parlement quant à:

- une plus grande **flexibilité du marché du travail**, notamment par une réduction de la fiscalité sur le travail,
- une optimisation des programmes de **formation** afin d'encourager les travailleurs âgés à rester actifs plus longtemps,
- une réduction du **chômage des jeunes** en faisant mieux coïncider leurs qualifications avec les besoins en main-d'œuvre, i) en veillant à ce que les salaires restent conformes à la productivité, ainsi que ii) par un transfert de la fiscalité du travail vers les activités préjudiciables à l'environnement, en particulier pour les catégories de travailleurs à faibles revenus.

Les États membres sont invités à :

- instaurer des **politiques d'innovation** au travers d'investissements visant à améliorer la productivité et à aligner sur celle-ci l'évolution des rémunérations ;
- créer un **environnement des entreprises** plus compétitif grâce à la libéralisation de certains secteurs d'activité, à la levée des restrictions injustifiées qui ont cours dans les métiers et les professions réglementés, à un accès plus aisé au crédit et à des facilités pour la création d'entreprises ;
- **réformer les administrations publiques** au moyen de l'abolition des formalités inutiles, d'une réduction des coûts et de la suppression des niveaux d'administration superflus ;
- appliquer aux recettes des procédures d'assainissement ayant pour but de mieux faire respecter les **obligations fiscales** et d'améliorer la justice entre les citoyens, en particulier au titre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- préciser les responsabilités, le rôle, les transferts budgétaires et les sources de revenu des **différents niveaux (nationaux, régionaux et locaux) de gouvernement** appelés à assurer les conditions d'une gestion saine et viable des finances publiques.

Les députés jugent utile de poursuivre, dans le strict respect de l'autonomie et du rôle des partenaires sociaux et de la spécificité des contextes nationaux, **la réforme et la modernisation des régimes de retraite**, tout en assurant la viabilité financière à long; ils sont favorables, en particulier, à des mesures visant au relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite.

La Commission est invitée à :

- adresser aux États membres des avis négatifs ou positifs au travers de recommandations spécifiques explicites et détaillées les concernant individuellement, en prenant acte des efforts notables et des meilleures pratiques;
- poursuivre les efforts qu'elle a engagés afin de compléter sa traditionnelle analyse de viabilité par d'autres méthodes possibles;
- publier la méthode qu'elle utilise pour évaluer les soldes structurels des États membres, ainsi que les changements opérés dans cette méthode depuis 2008 et l'incidence de ces changements sur l'évaluation des soldes structurels des États membres.

Enfin, le rapport se déclare favorable à ce que les parlements régionaux dotés de pouvoirs législatifs, les parlements nationaux et le Parlement européen se livrent à un **dialogue et à une coopération économiques**, particulièrement dans le cadre du semestre européen pour débattre des orientations économiques présentées dans l'examen annuel de la croissance et les recommandations spécifiques à chaque pays.